2025-111-AT

Mairie de Remouillé
1 rue de l'Hôtel de Ville
44140 Remouillé

ARRÊTÉ DE VOIRIE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE ENEDIS SOUTERRAIN AVEC 70 MÈTRES DE TERRASSEMENT – LIEU-DIT LA DABINIÈRE

La Mairie de Remouillé,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

VU le code de la route et notamment les articles L 411.8, R 411.25 à R 417.28,

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande formulée par la société Enedis chez Omexom Distribution Ancenis,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de raccordement souterrain enedis comprenant 70 mètres de terrassement au lieu-dit la Dabinière.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Du 5 au 26 novembre 2025 inclus, le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public afin de réaliser les travaux mentionnés dans sa demande, à savoir des travaux de raccordement souterrain ENEDIS comprenant 70 mètres de terrassement, au lieu-dit La Dabinière.

ARTICLE 2 : Prescriptions techniques particulières :
Le pétitionnaire ou l'entreprise missionnée sont informés qu'ils doivent se renseigner pour connaître l'existence d'ouvrages à proximité de leur projet. La réalisation de tranchées, d'implantation de porteurs et chambres feront l'objet du respect des préconisations propres à ces travaux (distances, profondeurs, grillage avertisseurs, remise en état à l'identique, etc.)

ARTICLE 3 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – 8ème partie « signalisation temporaire ». La fourniture et la pose de la signalisation seront assurées par l'entreprise Enedis chez Omexom Distribution Ancenis.

ARTICLE 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du rétrécissement ainsi que dans la commune de Remouillé.

ARTICLE 6 : La Directrice Générale des Services et Monsieur l'Adjudant-Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Aigrefeuille Sur Maine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Remouillé, le lundi 13 octobre 2025
Le Maire,
Jérôme LETOURNEAU



DA27/123983-DPV-40069116

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa N° 14023*01

Le demandeur

Particulier ☐ service public ☐ maître d'oeuvre ou conducteur d'opération ☐ entreprise ☒

Nom : GODARD Prénom : Eric
Dénomination : Enedis chez Omexom Distribution Ancenis Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 243 rue de la Bossarderie
Code postal 44154 Localité : ANCENIS Cedex Pays : FRANCE
Téléphone 0635491608 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : branchement-erdf.ancenis@omexom.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Enedis chez Omexom Distribution Ancenis Prénom : GODARD Eric
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 243 rue de la Bossarderie
Code postal 44154 Localité : ANCENIS Cedex Pays : FRANCE
Téléphone 0635491608 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : branchement-erdf.ancenis@omexom.com

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☒ En agglomération ☐

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : la Dabiniere,
Code postal 44140 Localité : Remouillé

Document d'urbanisme antérieur *(déclaration de travaux ou permis de construire)* :
Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ☒ (1)

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐
En retrait de l'alignement	mètres	mètres	mètres

Dépôt ou Stationnement ☐ (2) Saillie ou Surplomb ☐ (2) Aménagement d'accès ☐ (2) Ouvrages divers ☐ (1)

Station service ☐ Renouvellement ☐ Création ☒

Autres ☐

Date prévue de début d'application 05/11/2025 Durée d'application (en jours calendaires) : 21

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

(1) Compléter le cadre ouvrages divers (2) compléter le cadre correspondant

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.



Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">-1.390229 47.025584 -1.390017 47.025659 -1.38987 47.025453 -1.389948 47.025431 -1.389746 47.025175 -1.390323 47.024921 -1.390505 47.025131 -1.389985 47.025339 -1.390229 47.025584</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>

Dépôt ou stationnement (2)

Demande initiale ☐ Prolongation ☐ référence du permis de stationnement :

Nature du dépôt ou stationnement
Matériaux ☐ Benne ☐ Grue ☐ Etalage ☐
Echafaudage ☐ Mobilier urbain ☐ Terrasses de café ☐ Vente le long de la voie ou sur aire de service ☐
Autres *(à préciser)* ☐ :

Saillie ou surplomb (2)

Largeur : de la voie mètres de la saillie mètres
des trottoirs mètres Hauteur sous saillie mètres

Aménagement d'accès (2)

Avec franchissement de fossé ☐ : Diamètre du tuyau millimètre Longueur mètres

Distance par rapport à l'axe de la chaussée mètres Nature du tuyau :

Sans franchissement de fossé ☐ Largeur de l'aménagement mètres

Ouvrages divers (1)

Travaux sur ouvrages existants ☐ Installation nouvelle ☐

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :
Eau potable ☐ Eaux pluviales ☐ GDF ☐ Opérateurs réseaux ☐
Eaux usées ☐ EDF ☐ Autres *(à préciser)* ☐ :

	Sous voirie	Sous accotement ou trottoirs
Tranchée longitudinale	 mètres	 mètres
Tranchée transversale	 mètres	 mètres
Fonçage	 mètres	 mètres

Aménagement de surface ou équipements :
Stationnement ☐ Arrêt bus ☐ Passage supérieur ou inférieur ☐ Équipements de la route ☐
Autres (à préciser) ☐ :

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande
Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000ème ☒ Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/ 2 000ème ☐(3) Photos ☒

2 - Pièces complémentaires par nature de demande
2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb
Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50ème ☐

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine
Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500ème ☐ Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50ème ☐
Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50ème ☐

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500ème ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ANCENIS Le :10/10/2025

Nom : GABORIEAU Prénom : FREDERIC Qualité :

(3) Extrait cadastral ou équivalent